

Valeur ajoutée de l'industrie chimique, de la cokéfaction et du raffinage (2016), en Belgique

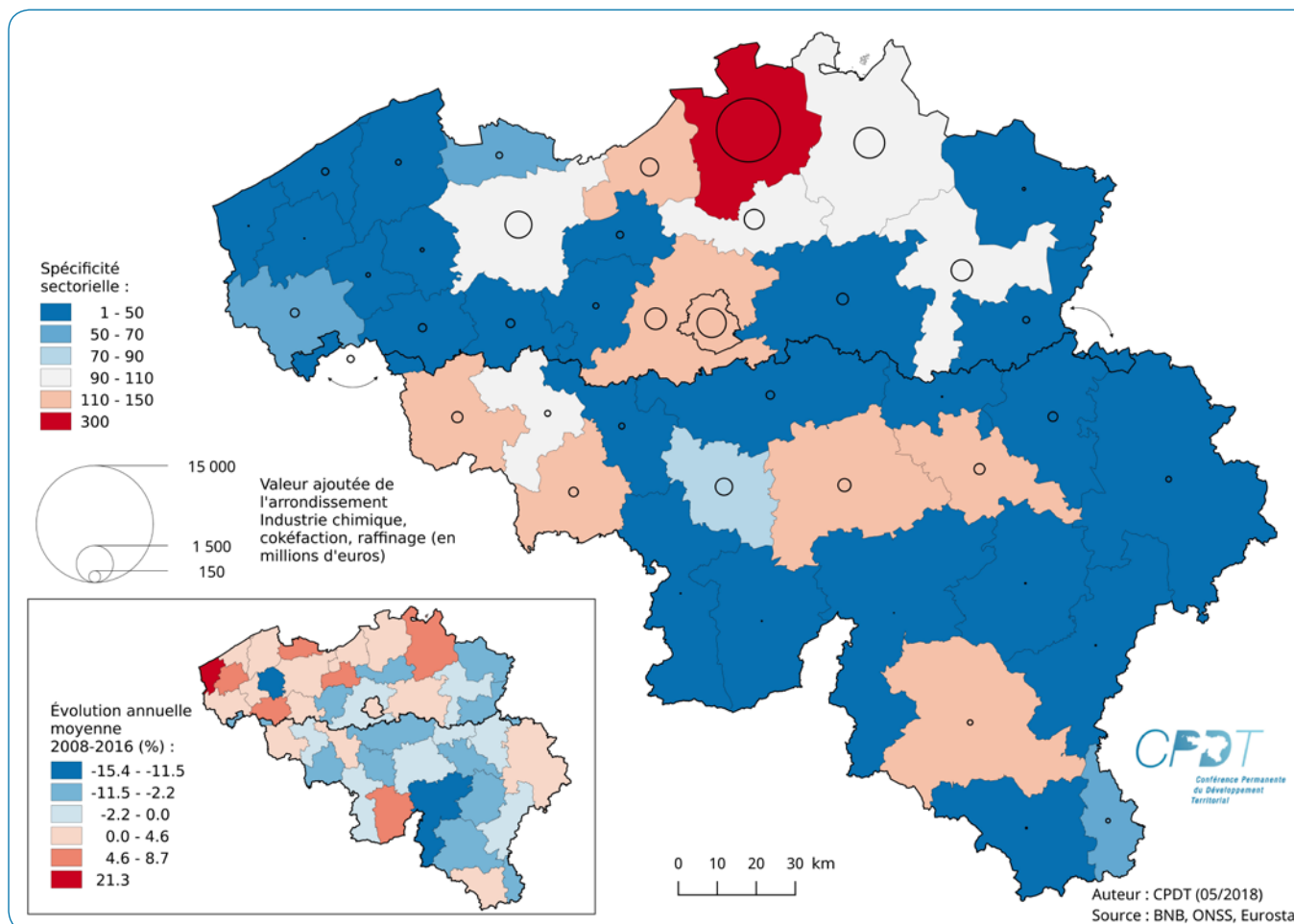
Les secteurs de l'industrie chimique, de la cokéfaction et du raffinage représentent 2,9 % de la valeur ajoutée nationale. La plus grande part est produite en Flandre où ces secteurs sont en croissance (contrairement à la Wallonie) sur la période 2008-2016. Le raffinage se localise essentiellement à Anvers.

L'industrie pétrochimique est centrée sur ce complexe de raffineries anversoises mais est également présente à Seneffe et en Campine, alimentée par tuyaux depuis Anvers.

La chimie est présente à Anvers et Gand ainsi que sur l'axe Bruxelles-Anvers (laboratoires de recherche et unités de production) et en Campine.

La chimie bruxelloise est plutôt le fait de sièges sociaux et de laboratoires de recherche, en particulier ceux de Solvay.

Valeur ajoutée et spécificité par arrondissement de l'industrie chimique, de la cokéfaction et du raffinage (2016)



## Valeur ajoutée de l'industrie chimique, de la cokéfaction et du raffinage (2016), en Belgique

### Niveau spatial :

Arrondissement

### Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Pour chaque secteur d'activité industriel (16 secteurs au total), les données de valeur ajoutée provinciales sont ventilées par l'emploi sectoriel par arrondissement. On fait dès lors l'hypothèse que la productivité sectorielle est similaire dans les arrondissements d'une même province.

Ensuite, la valeur ajoutée par arrondissement est ajustée de manière à ce que la valeur ajoutée estimée pour les 16 secteurs industriels soit égale à la valeur fournie pour l'ensemble de l'industrie par arrondissement par la BNB.

Finalement, les valeurs ajoutées des secteurs « Cokéfaction et raffinage » (secteur CD) et « Industrie chimique » (secteur CE) sont sommées.

Spécificité du secteur = part du secteur dans la valeur ajoutée de l'arrondissement / part du secteur dans la valeur ajoutée nationale.

$$\text{spécificité sectorielle}_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a} = \frac{VA_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a} / VA_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a}}{VA_{\text{secteur } x, \text{arrondissements}} / VA_{\text{secteurs, arrondissements}}}$$

$$\text{évolution annuelle moyenne}_{2008-2016} = \left( \frac{VA_{2016} / \text{déflateur}_{2016}}{VA_{2008} / \text{déflateur}_{2008}} \right)^{1/8} - 1$$

où VA = valeur ajoutée

### Méthode de classification :

Pour la spécificité sectorielle : classes centrées autour de la moyenne, opposition entre deux couleurs bleues et rouges.

Pour la valeur ajoutée : cercles de surface proportionnelle à la valeur ajoutée sectorielle.

Pour la croissance annuelle : limites de classe définies sur la base des ruptures naturelles (Jenks).

### Données utilisées :

- Valeur ajoutée brute aux prix de base de l'« industrie manufacturière, industries extractives et autres » (A10) par arrondissement en 2008 et 2016 (BNB).
- Valeur ajoutée brute aux prix de base des secteurs d'activité CD et CE (A38) par province, 2008 et 2016 (BNB).
- Répartition des travailleurs par branche d'activité et par lieu de travail (à l'échelle de l'arrondissement) au 30 juin 2008 et au 30 juin 2016 (ONSS).
- Indice des prix (déflateur implicite), 2010=100, euro (Eurostat).

### Sources des données :

- Banque Nationale de Belgique (BNB ; <https://www.nbb.be>).
- Office National de la Sécurité Sociale (ONSS, <https://onss.be/>).
- Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat>).

### Statistiques :

Poids des secteurs « Cokéfaction et raffinage » (secteur CD) et « Industrie chimique » (secteur CE) : 2,9 % de la valeur ajoutée totale en 2016.

Valeur ajoutée sectorielle par arrondissement (en millions d'euros) :

- Moyenne : 252,7 ;
- Valeur minimum : 0,2 (Dinant) ;
- Valeur maximum : 4427 (Anvers).

Spécificité sectorielle des arrondissements :

- Moyenne : 100 ;
- Valeur minimum : 0,8 (Dinant) ;
- Valeur maximum : 300,2 (Anvers).

Évolution annuelle moyenne des arrondissements :

- Moyenne : 1,4 % ;
- Valeur minimum : -15,4 % (Tielt) ;
- Valeur maximum : 21,3 % (Furnes).

### Auteurs :

**Xavier May, Dominique Istaz**

Contact : [xavier.may@ulb.ac.be](mailto:xavier.may@ulb.ac.be), +32 (0)2 650 68 09.